

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00466 Numéro SIREN : 813 168 978 Nom ou dénomination : A.C.R

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2018 sous le numéro de dépôt 6149

Désignation de l'entreprise Sas A.C.R					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise 7 RUE DU MAUPAS					87000 LIMOGES				
Numéro SIRET* 81316897800019									
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12					Durée de l'exercice précédent* 12				
					Exercice N clos le 30/06/2018				
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028		030				
	Immobilisations financières * (1)		040	13 588	042		13 588		
	Total I (5)		044	13 588	048		13 588		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	43 795	070		43 795		
		Autres* (3)	072	13 427	074		13 427		
	Valeurs mobilières de placement		080	150 000	082		150 000		
	Disponibilités		084	110 975	086		110 975		
	Charges constatées d'avance*		092	490	094		490		
Total II		096	318 688	098		318 688			
Total général (I + II)					110	332 276	112		332 276
PASSIF							Exercice N NET		1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			5 000		
	Ecart de réévaluation			124					
	Réserve légale			126			500		
	Réserves réglementées *			130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132			90 938		
	Report à nouveau			134					
	Résultat de l'exercice			136			69 232		
	Provisions réglementées			140					
Total I			142			165 669			
Provisions pour risques et charges			154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			10 464		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			66 031		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 269)			172			67 997		
	Produits constatés d'avance			174			22 114		
Total III			176			166 606			
Total général (I + II + III)					180			332 276	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sas A.C.R

Néant ☐ *Formulaire déposé au titre
de l'IR018 ☐Exercice N clos le
30/06/2018

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		services *		217		218	594 374	
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	-2 267	
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226	2 000		
	Autres produits				230	10		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	594 117		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	51 790		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	343 337		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		243		244	2 084		
	Rémunérations du personnel*				250	80 419		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	27 725		
	Dotations aux amortissements*				254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	10		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	505 365		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	88 752		
Produits financiers (III)		280	599		294	206		
Produits exceptionnels					290	729		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	70			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	20 573			
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	69 232		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	69 232	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	20 573			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	669	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	1 887	
	Créance due au report en arrière du déficit			346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	88 587	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	370	88 587	372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas A.C.R

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	13 588	482		484		486	13 588				
TOTAL		490	13 588	492		494		496	13 588				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas A.C.R

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
---	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS
(art. L 3113-1 et L 3211-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	96 823
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 277
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.



N° 11483*19

5

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

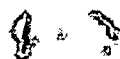
Désignation de l'entreprise : Sas A.C.R.	Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/07/2017	et clos le : 30/06/2018	Durée en nombre de mois 12
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	594 374
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	594 374
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	2 000
Variation positive des stocks	111	-2 267
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	-257
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	121	51 790
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	338 537
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	10
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	390 337
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	203 780
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	203 780
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD)		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	594 374
Effectifs au sens de la CVAE *	023	2
Période de référence	024	0 1 / 0 7 / 2 0 1 7 160 3 0 / 0 6 / 2 0 1 8
Date de cessation	186	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel * :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

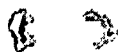


SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			NA
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS			NA
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ETAT DES STOCKS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES			NA
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			NA
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			NA
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			NA
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
LES EFFECTIFS			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			NA
COMMENTAIRE			NA

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018 dont le total est de 332 275.66 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 69 231.53 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La société se situant en dessous des seuils légaux, il n'est pas établi d'annexes aux comptes annuels

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

SASU A.C.R
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 7 Rue De Maupas
87 000 LIMOGES
RCS N° 813 168 978 00019

-ooOoo-

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 5 NOVEMBRE 2018

-ooOoo

L'an deux mille Dix-Huit,

Le 5 Novembre à 19 heures,

Le soussigné, Monsieur MARTIN Olivier, associé unique de La SAS « A.C.R » s'est rendu
au siège social.

~~Monsieur Martin, associé unique, a pris les décisions suivantes relatives à :~~

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018
- Affectation des résultats
- Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2018, tels qu'ils lui sont présentés. Il donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat, soit un bénéfice de 69 231,53 Euros de la manière
suivante :

↳ « Autres réserves » pour 69 231,53 €.

Après cette affectation, le poste « Autres Réserves » présente un solde créditeur de 160 169,47
Euros.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de la gérance sur l'exercice clos au 30 juin 2018 en toutes ses parties et donne au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale n'a aucune convention visée par l'article L223-19 du code du commerce à soumettre.

CINQUIEME RESOLUTION

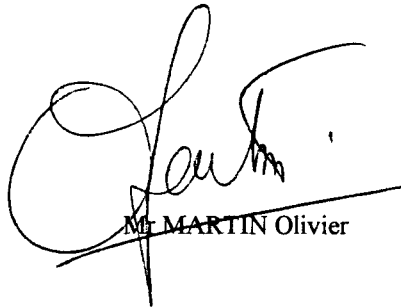
L'associé unique s'est versé une rémunération de 40 164.15€ au titre de la présidence de la société sur l'exercice ainsi qu'une prime de bilan liée à l'exercice clos au 30 Juin 2017 de 29 344.77€.

L'associé unique décide d'établir une rémunération sur la base des rémunérations perçues au titre de l'exercice écoulé ainsi que d'une prime de bilan au 30 Juin 2018 provisionnée à 30 000.00€ brut.

L'associé unique acte avoir été remboursé par la société d'un montant de 11 411,91€, montant correspondant aux indemnités kilométriques engagées par l'associé unique sur l'exercice clos.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, déclarations ou formalités partout où besoin sera.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès verbal, signé par l'associé unique.



Mr MARTIN Olivier